

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 100

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

GIPREB : demandes subventions saison 2 du contrat d'étang

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
164.98**

PRESENTATION

Le Conseil Départemental est membre du GIPREB depuis sa création en 2000 (statut de Groupement d'Intérêt Public entre 2000 et 2010, puis syndicat mixte depuis le 1^{er} janvier 2011).

A ce titre, il participe au fonctionnement de la structure.

Par ailleurs, le Département soutient financièrement (en investissement) les opérations portées par le GIPREB.

Le GIPREB syndicat mixte a pour objet de participer à la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de l'étang de Berre, dans cette perspective a été mis en place le Contrat d'étang de Berre (2013-2018), qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 septembre 2006.

Ce contrat a obtenu en 2012 l'agrément définitif du Comité de Bassin et a été signé par les partenaires en 2013 dont le Département.

Dans ce cadre le GIPREB sollicite le Département selon la progression des différentes opérations du contrat d'étang.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de présenter à votre approbation deux demandes de subvention du GIPREB relatives à l'observation du milieu dans le cadre de la saison 2 du contrat d'Etang. Ces opérations permettent d'appréhender l'évolution de la qualité du milieu au cours du temps :

* Le suivi écologique 2017 : d'un montant de 9 000,00 € TTC correspondant à 15 % du montant total de l'action A35 opération 1.

*Acquisition d'un nouveau bateau : d'un montant de 10 000,00 €TTC, correspondant à 10 % du montant total de l'action A-32.

PROPOSITION

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi des subventions d'investissement au syndicat mixte le GIPREB
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante.

La dépense d'un montant de 19 000,00 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le délégué à l'Etang de Berre, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL